



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 8 novembre 2022 à 21 h 15 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance: Monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL RENONCENT À L'AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Autorisation au maire – Signature Transaction et quittance
3. Autre(s) sujet(s)
4. Période de question
5. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 21 h 15, déclare la séance ouverte.

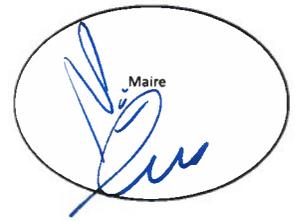
2022.11.209 Transaction et quittance

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le maire, monsieur Robert Pufahl, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, l'entente intervenue « *Transaction et quittance* » portant le numéro de codification **306-170/02** aux archives de la municipalité.

Que ce document soit dénommé « *Document confidentiel* ».

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



Période de questions

Aucune question n'a été présentée.

2022.11.210 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller René Darveau
Et résolu :

De lever cette séance à 21 h 27.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec»


Robert Pufahl,
Maire